

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

836^e séance

Jeudi 7 avril 2011, à 10 heures

Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 10 h 19.

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la 836^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je vais tout d'abord vous informer de ce qui nous attend ce matin.

Nous allons poursuivre et terminer l'examen du point 7 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

Ensuite, nous allons passer et terminer l'examen du point 12, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième réunion du Sous-Comité juridique".

Ensuite nous allons lever la plénière pour que le groupe de travail sur le point 6 a) de l'ordre du jour puisse tenir sa dernière séance et adopter son rapport. Le document A/AC.105/C.2/2011/Def.L.1.

Le groupe de travail sur le point 4 devra également adopter son rapport, document A/AC.105/C.2/2011/TRE/L.1

Ensuite, nous allons nous retrouver en plénière pour poursuivre et terminer l'examen du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", et le 6 a), "Définition et de la délimitation de l'espace" afin

d'approuver les rapports du groupe de travail sur les points 4 et 6 a).

S'il nous reste du temps, nous allons commencer à adopter le rapport du Sous-Comité juridique.

Dernier point, je voudrais vous informer qu'il y aura des consultations informelles entre les États membres concernant la proposition présentée par la délégation de la République tchèque, concernant un nouveau point à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, intitulé "Évaluation des aspects juridiques des Lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux du COPUOS", afin de transformer ces lignes directrices en une série de principes qui pourraient être adoptés par l'Assemblée générale. Je vous informe que ces consultations auront lieu dans la salle de conférence M7 à 14 heures.

Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce programme proposé ? Cela ne semble pas être le cas.

Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vais maintenant poursuivre et terminer, je l'espère, l'examen du point 7 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Le premier orateur sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Vous avez la parole, Monsieur.

M. S.-B. LEE (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Étant donné que ma délégation intervient pour la première fois, je voudrais tout d'abord vous remercier pour la façon dont vous dirigez cette présente session du Sous-Comité juridique. J'ai déjà personnellement présenté toutes mes condoléances à la délégation du Japon mais je voudrais, une fois de plus, présenter officiellement nos profondes condoléances aux délégations du Japon et de la Nouvelle-Zélande pour la tragédie qui a frappé leurs populations. Nous espérons que ces pays pourront surmonter cette situation difficile au plus tôt.

En 2010, la République de Corée a lancé un satellite de télécommunication COM-C. Nous avons essayé de lancer un engin spatial. Malheureusement, ce projet a échoué. À cette occasion, la République de Corée n'a pas eu besoin d'utiliser les sources d'énergie nucléaires. Toutefois, nous avons un plan à moyen terme visant à lancer un engin qui, vu l'étape actuelle du développement des sciences et technologies spatiales, inévitablement nous demanderait d'utiliser des sources d'énergie nucléaires.

Mon pays approuve et partage les préoccupations exprimées par certaines délégations y compris la délégation du Venezuela concernant les risques dont il faut tenir compte lors de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires et qu'il serait préférable de trouver, et le travail devrait se poursuivre dans ce domaine, trouver des sources d'énergie qui pourraient remplacer l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Toutefois, pour l'instant, il n'y a pas d'autres possibilités et il faut tenir compte des risques associés à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires et l'équilibrer avec les avantages qu'on pourrait en tirer.

Comme l'a indiqué, à juste titre, le représentant du Chili hier, les avantages de l'utilisation et de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique sont énormes et cela justifie peut-être le risque de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires. C'est pourquoi ma délégation estime que nous ne pourrions pas et nous ne devrions pas interdire l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, mais plutôt être plus prudents dans l'utilisation à essayer de réduire au mieux les risques associés.

Afin de réduire les risques, mener les recherches scientifiques, y compris sur les débris spatiaux est essentiel, et notamment il importe

également de mettre en place un cadre juridique international pour réduire ces risques. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République de Corée pour cette déclaration. Je n'ai plus d'autres intervenants sur ma liste. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc terminé l'examen du point 7 de l'ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant poursuivre l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique".

Je n'ai pas non plus d'intervenant inscrit sur ma liste. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir à ce stade ? États-Unis.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement indiquer qu'il s'agit aujourd'hui du 15^e anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 51/122 concernant la déclaration de coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. C'était un exemple éminent d'un travail bien mené par le Sous-Comité, ce qui était quelque chose de nouveau à l'époque et nous avons pu produire un document très utile. Ma délégation, à l'instar de mes collègues, a collaboré étroitement avec la délégation du Chili sur ce point et nous avons surtout coopéré avec l'Ambassadeur Gonzalez qui n'est pas parmi nous cette semaine mais qui était présent la semaine dernière.

Je pense que c'est également un anniversaire que nous pourrions célébrer, en tout cas, le marquer. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir sur ce point ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre et terminer, je l'espère, l'examen de ce point de l'ordre du jour cette après-midi.

Nous allons maintenant suspendre la plénière pour que le groupe de travail sur le point 6 a) puisse tenir sa dernière séance et adopter le rapport figurant dans le document A/AC.105/C.2/2011/DEF/L1 et le groupe de travail sur le point 4 puisse également adopter son rapport A/AC.105/C.2/2011/TRE/R1.

Ensuite, nous allons nous retrouver en plénière pour poursuivre et terminer l'examen du point 6 a), "Définition et de la délimitation de l'espace", et du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", afin d'adopter les rapports du groupe de travail sur les points 6 a) et 4 de l'ordre du jour.

Comme vous le savez, le président du groupe de travail, M. Jean-François Mayence, a dû partir, quitter Vienne. Il m'a demandé de le remplacer et d'être le président en exercice pour l'adoption du rapport du groupe de travail, ce matin. Y a-t-il une objection? S'il n'y a pas d'objections ou de commentaire, nous allons procéder de cette façon.

La plénière est suspendue et nous allons permettre à ces groupes de travail sur les points 6 a) et 4 d'adopter leur rapport. Nous allons ensuite reprendre la plénière. La 836^e séance du Sous-Comité juridique est suspendue.

*La séance est suspendue à 10 h 33 ;
elle est reprise à 11 h 14.*

Adoption du rapport du groupe de travail sur le point 6 a) "Définition et délimitation de l'espace"

Document A/AC.105/C.2/2011/DEF/L1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons reprendre la plénière. Je déclare ouverte la 836^e séance du Sous-Comité juridique du COPUOS et nous allons reprendre l'examen du point 6 a) de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace". Nous allons maintenant passer à l'adoption du rapport et je vais donner la parole au président du groupe de travail sur le point 6 a) de l'ordre du jour, le Pr Filho du Brésil, qui présentera le rapport du groupe de travail. M. Filho, vous avez la parole.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai le grand plaisir de vous informer que le groupe de travail sur le point 6 a) de l'ordre du jour, "Questions relatives à la définition et délimitation de l'espace", a terminé son travail pendant la présente session du Sous-Comité juridique. Le groupe de travail a tenu trois sessions pendant lesquelles il a pu élaborer différentes recommandations et adopter conjointement des

décisions qui constitueront une bonne base pour le travail qui pourra être poursuivi au cours de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique en 2012. Le rapport du groupe de travail que viennent d'adopter ses membres figure dans le document A/AC.105/C.2/2011/DEF/L1.

J'ai le plaisir de vous présenter ce rapport et je présente ce rapport à l'adoption par le Sous-Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. Filho, pour ce rapport et je voudrais maintenant passer à l'adoption du rapport du groupe de travail relatif à la question 6 a), document A/AC.105/C.2/2011/DEF/L1.

Puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite approuver le rapport du groupe de travail sur le point 6 a) tel que modifié? *Il en est ainsi décidé.*

Adoption du rapport du groupe de travail sur le point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace"

Document A/AC.105/C.2/2011/TRE/R1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous venons de terminer l'examen du point 6 a) de l'ordre du jour et nous allons passer maintenant à l'examen du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Nous allons maintenant approuver le rapport.

Je vous présente le rapport du groupe de travail au titre du point 4 de l'ordre du jour en ma qualité de président en exercice de ce groupe. Comme vous le savez, le président du groupe, M. Jean-François Mayence, a quitté Vienne et m'a demandé de l'aider lors de l'adoption du rapport, rapport qui a été préparé en sa présence. Je vais vous présenter, en son nom, le rapport de ce groupe.

J'ai le plaisir de vous informer que le groupe de travail au titre du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", à la présente session du Sous-Comité juridique a été très utile et productif. Le groupe de travail s'est rencontré cinq fois et le groupe a pu jeter les bases à ses activités futures. Le rapport du groupe de travail qui vient d'être adopté par ses membres figure dans le document A/AC.105/C.2/2011/TRE/R1.

J'ai le plaisir de vous présenter ce rapport pour adoption. Je vous propose maintenant d'approuver le rapport du groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour, document A/AC.105/C.2/2011/TRE/R1.

Puis-je considérer que le Sous-Comité approuve le rapport du groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour tel que modifié ? Le rapport vient d'être approuvé. Nous avons terminé l'examen du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace".

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

Document A/AC.105/C.2/L.284

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons passer maintenant au rapport du Sous-Comité juridique. Mesdames et Messieurs, nous allons entamer l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique. Nous allons passer à l'adoption paragraphe par paragraphe de la première partie du rapport, document L.284. Vous trouverez la partie "Introduction", "Débat général", "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", ainsi que "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial".

Est-ce que toutes les délégations ont cette première partie, le document L.284 sous les yeux ? Je donne la parole à la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je pense que ma délégation et les autres délégations également ont eu la possibilité d'aller le chercher, mais nous n'avons pas eu la possibilité de le lire. Peut-être que l'on pourrait passer à l'adoption à un rythme un tout petit peu lent.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous laisse cinq minutes pour examiner ce document. Je vais vous donner cinq minutes. Si vous avez besoin de plus de cinq minutes, je vous donnerai plus de cinq minutes.

*La séance est suspendue à 11 h 23 ;
elle est reprise à 11 h 35.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous commençons l'adoption du rapport du Sous-Comité. La question que je voulais vous poser était de savoir si vous aviez tous ce document sous les yeux ? Est-ce que vous vous en êtes saisis ? Il s'agit du document portant la cote A/AC.105/C.2/L.284.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Projet de rapport, I. Introduction, A. Ouverture de la session, 1), premier paragraphe. Pas d'objections. *Ce paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 2. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 3. Vous voyez qu'il y a l'ordre du jour qui est mentionné ici. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour, les 12 points qui sont mentionnés ? Pas d'objections. Très bien. *Le paragraphe 3 est donc adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 4. Le secrétariat veut prendre la parole sur le paragraphe 4.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 4, il faudra rajouter l'Australie et la Grèce à la liste des pays. Il ne s'agirait plus de 52 États membres, mais il s'agirait de 54 États membres. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Au paragraphe 4, il n'y a pas d'objections. *Le paragraphe 4 est donc adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 5. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 6. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 7. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 8. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 9. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 10. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 11. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 12. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 13. La Pologne. La parole va au représentant de la Pologne, s'il vous plaît.

M. L. KULAGA (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je n'étais pas présent la semaine dernière, cependant mon collègue m'informe qu'il a fait une déclaration au titre du "Débat général". Cependant, le nom de la Pologne, le nom de ma délégation n'est pas mentionné ici. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Pologne. Je suis sûr que le secrétariat rajoutera le nom de la Pologne à la liste des pays mentionnés au paragraphe 13. Y a-t-il d'autres observations sur ce paragraphe 13 ? Non, pas d'objections. *Le paragraphe est adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe suivant, 14. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, peut-être ma mémoire me fait défaut, mais il est dit ici que le Président a noté que le Comité et le Sous-Comité tenaient tous les deux leur cinquantième session. Je ne comprends pas comment est-ce que le Comité et le Sous-Comité peuvent tenir tous deux leur cinquantième session ? Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci M. Kopal. Le secrétariat, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, effectivement, vous avez tout à fait raison. C'est une erreur. Ce n'est pas une erreur du secrétariat mais c'est une erreur des services de rédaction. Le texte que nous avons présenté disait "cinquantième session du Sous-Comité", la session anniversaire, ainsi que la commémoration en 2011 du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous y reviendrons, nous vous donnerons lecture du paragraphe 14 tel que nous l'avons présenté au service d'édition. On pourra y revenir ultérieurement. Mais, en tout cas, merci

M. Kopal d'avoir porté cette question à notre attention. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat, merci M. Hedman, merci également au représentant de la République tchèque. *Le paragraphe 14 est donc adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 15. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 16. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 17. L'Arabie saoudite, allez-y.

M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous prie de m'excuser, je reviens en arrière, paragraphe 16, Monsieur le Président. Vous savez qu'il y a eu également des décès au Soudan, au Pakistan et en Arabie saoudite et nous l'avons dit au titre du débat général. Je voudrais que ce soit rajouté ici, il n'y a pas que le Japon, le Myanmar et la Nouvelle-Zélande qui ont été affectés par des catastrophes. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite. Le secrétariat en a pris note, je crois. Vous allez rajouter le Soudan, le Pakistan et l'Arabie saoudite. Y a-t-il d'autres observations sur ce paragraphe ? Non, pas d'objections. *Le paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 17. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 18. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 19. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 20. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 21. Le Venezuela, s'il vous plaît.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Une petite modification au paragraphe 21, à la troisième ligne, on parle du secteur privé et nous voudrions parler de secteur non gouvernemental. Pas de secteur privé mais de secteur non gouvernemental. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Venezuela. Merci pour ces observations. Le secrétariat procèdera à la correction. Y a-t-il d'autres observations sur le paragraphe 21 ? Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 22. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 23. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 24. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 25. Je vois que la République tchèque a demandé la parole sur le paragraphe 24.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je n'ai en fait qu'une observation d'ordre mineur à faire sur l'ordre des paragraphes. La pratique établie au niveau du Sous-Comité veut que l'on mentionne d'abord les paragraphes dans lesquels figure l'opinion de certaines délégations, donc plusieurs délégations, et ensuite on passe aux paragraphes qui illustrent les points de vue nationaux, d'une seule délégation. C'est la raison pour laquelle je pense que le paragraphe 24 devrait arriver avant le

paragraphe 23 et non pas l'inverse. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Le paragraphe 24 remplacera le paragraphe 23. On changera la numérotation, le paragraphe 24 deviendra le 23 et le 23, je suppose, le 24.

Le Venezuela a demandé la parole. Allez-y.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, Monsieur le Président.

[*l'orateur poursuit en anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 38 du document L.284. Je vous propose de le déplacer et de le placer ici, il prendrait le numéro 23bis. Il figurerait au II, il s'agirait du paragraphe 23bis, étant donné que cette idée "Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Sous-Comité juridique devrait coopérer plus étroitement avec le Sous-Comité scientifique et technique pour traiter les aspects juridiques des évolutions scientifiques et techniques", je lis le paragraphe 38. Cet avis a été exprimé au titre du point 3 et donc devrait figurer, je pense, dans le II. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie le représentant du Venezuela. Le secrétariat, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour que le secrétariat comprenne bien. On va tout d'abord modifier l'ordre, donc le paragraphe 24 va devenir le paragraphe 23 et le paragraphe 23 va devenir le paragraphe 24, pour que l'opinion ou l'avis exprimé par quelques délégations arrive avant le point de vue exprimé par une délégation.

Ensuite, pour ce qui est du paragraphe 38, ce qu'a dit le Venezuela à la page 7, ce paragraphe 38 sera déplacé et il sera inséré ici en tant que paragraphe après le nouveau paragraphe 23, si vous comprenez ce que je veux dire, si vous avez suivi. Donc, entre les deux paragraphes dont nous avons modifié l'ordre, on reprendra le paragraphe 38 et on l'insèrera ici. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres observations sur la numérotation des paragraphes ? Non pas d'objections. Très bien. *Ce paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 25. Pas d'objections. *Adopté.*

Le secrétariat. Allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous renvoie, Mesdames et Messieurs, au paragraphe 14 qui était resté en suspens, vous vous en souviendrez, au titre du Débat général, II. Paragraphe 14, on dira la chose suivante, puisque nous avons décidé de l'amender :

“À la 820^e séance, le 28 mars, le Président a fait une déclaration mettant en exergue la célébration de la cinquantième session du Sous-Comité et des commémorations en 2011-le cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité, et le cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Président a également décrit à accomplir par le Sous-Comité lors de la session. La déclaration du Président figure dans une transcription *in extenso* avec la référence qui figure au paragraphe 14 actuellement, qui est incomplète mais qui sera complétée.”

Voilà le paragraphe 14 qui remplacerait le paragraphe 14 actuel. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du secrétariat et donne la parole au représentant de la République tchèque. M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui nous a été proposé par le secrétariat. Cependant, serait-il possible de publier en tant qu'amendement au projet de rapport, s'il vous plaît ? Parce que c'est quand même une modification assez importante, ici. Les autres propositions, les autres modifications qui ont été proposées étaient des modifications mineures, mais là c'est quand même assez important, on change quand même un petit peu le sens de ce paragraphe. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République tchèque pour ces observations.

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons donc revenir au paragraphe 26, Mesdames et Messieurs. Pas d'objections au paragraphe 26. *Adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 27. Pas d'objections au paragraphe 27. *Adopté.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 28. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 29, alinéas a), b), c), d), e)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 29 avec les alinéas a), b), c), d) et e). Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 30. La République tchèque a la parole. Allez-y M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je me félicite de la mention du nombre d'États ayant signé les accords et les traités relatifs à l'espace. C'est une information importante qui est reprise dans d'autres publications, dans d'autres documents. Je me félicite également de ce qui est dit dans le paragraphe qui porte sur les organisations intergouvernementales et internationales. Cependant, je pense qu'il faudrait également peut-être ici indiquer le nombre d'organisations internationales qui ont déjà fait une déclaration d'acceptation des principes mentionnés dans les traités relatifs à l'espace. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour ces observations. Y a-t-il d'autres observations sur le paragraphe 30 ? On reviendra à ce paragraphe ultérieurement. Vous avez des observations, le secrétariat ? Allez-y alors. M. Hedman, allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La proposition de la République tchèque serait donc ici de refléter le nombre d'organisations internationales. Nous le mentionnerons, nous plançons sur un libellé et nous vous le présenterons ultérieurement. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. S'il n'y a pas d'observations, ce paragraphe sera adopté.

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 31. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 32. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 33. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 34. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 35. Le Venezuela, s'il vous plaît.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Comme nous l'avons fait tout à l'heure, et là encore nous vous renvoyons ici à l'autre paragraphe, le paragraphe 34, à la quatrième ligne de ce paragraphe, il est dit "secteur privé" à nouveau, "la participation croissante du secteur privé". Nous voudrions remplacer cela par "secteur non gouvernemental". Même chose pour le paragraphe 35, à la troisième ligne, on dit encore "entités privées". Je pense qu'il faudrait parler "d'entités non gouvernementales", dans la version française ça n'a pas d'incidence, on parle également de "secteur privé", ça n'a une incidence que sur la version anglaise et sur la version espagnole.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au délégué du Venezuela. Y a-t-il d'autres observations ? Non. Dans ce cas-là *le paragraphe 35 est adopté tel qu'amendé par le Venezuela.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. L'Arabie saoudite, allez-y.

M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il y a toujours un secteur public et un secteur privé, alors non gouvernemental ça ratisse un peu trop large, à mon goût, parce qu'on ne sait pas très bien ce que ça veut dire, ce que cela recoupe. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faudrait peut-être garder secteur privé, tout simplement. C'est toujours comme cela qu'on y fait référence dans les documents, en tout cas. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite. Merci pour ces observations. Y a-t-il d'autres observations ? Le Chili a demandé la parole. M. l'Ambassadeur, s'il vous plaît.

AMB. M. A. LABBÉ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation du Chili, lors de son intervention au titre du Débat général, a fait une mention toute particulière du secteur privé et a utilisé le mot "secteur privé". Pour refléter ce que nous avons dit, il faudrait donc garder "secteur privé". Je suis d'accord avec ce qui a été dit par le délégué de l'Arabie saoudite. Non gouvernemental au niveau multilatéral ça a quand même un sens assez lourd, alors que secteur privé a un sens également lourd lui aussi, mais qui n'est pas le même et il ne faut pas avoir peur d'utiliser ce genre d'expression, "secteur privé".

Je tiens à rappeler que l'ancien Secrétaire général des Nations Unies a lancé le Pacte mondial, Global Pact, qui est justement une tentative d'améliorer la coopération, de mobiliser davantage les synergies inexistantes entre l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé. C'est la raison pour laquelle j'appuie la proposition faite par le délégué de l'Arabie saoudite. Nous préférierions, en ce qui nous concerne, garder l'expression "secteur privé" qui a un sens très clair pour beaucoup des pays qui sont présents dans cette salle. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant du Chili pour ce commentaire. Y a-t-il d'autres commentaires sur ce paragraphe ? Je donne la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous avons vu trois paragraphes jusqu'à présent où on a proposé de remplacer "private sector" par "non government sector", "secteur non gouvernemental", les paragraphes 21, 34 et 35. Ces paragraphes expriment les positions des différentes délégations.

Puisqu'il n'y a pas de consensus, puisqu'on n'est pas d'accord sur la façon de procéder, le mieux serait que le Venezuela propose de remplacer le secteur privé par le secteur non gouvernemental dans le paragraphe qui reflète sa position, son intervention, et pour ce qui est des autres paragraphes reflétant la position des autres délégations, on pourrait garder l'expression "secteur privé".

Ceci étant dit, est-ce que vous pourriez demander, Monsieur le Président, de voir ce que l'on peut faire du paragraphe 21 pour garder le 21, mais au paragraphe 35 on pourrait garder cette

référence aux *private entities* “entités privées”, “secteur privé” dans le texte français. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alors paragraphe 35. *Adopté.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 37. Chine et Fédération de Russie.

Mme PAN (Chine) [*interprétation du chinois*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Conformément aux notes que j'ai prises avec soin concernant ce paragraphe, certaines délégations ont exprimé leur point de vue sur ce paragraphe, y compris la délégation chinoise. Nous avons fait une longue intervention sur ce sujet. À la lumière de notre intervention, nous pensons que ce paragraphe n'a pas reflété fidèlement les avis exprimés par les délégations. Par conséquent, nous souhaitons apporter certaines modifications à ce paragraphe.

Avec votre permission, je vais lire en anglais notre modification.

[*l'orateur poursuit en anglais*] :

“Certaines délégations ou quelques délégations avaient dit que la prévention en l'espèce devrait être renforcée afin de trouver des solutions aux problèmes existants, tenant dûment compte du principe fondamental figurant dans les traités existants concernant l'espace.”

[*l'orateur poursuit en chinois*] : Monsieur le Président, si le libellé que j'ai proposé ne reflète pas fidèlement les avis exprimés par d'autres délégations, vous pouvez modifier également ce libellé. J'invite les autres délégations à modifier ce nouveau libellé. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je donne la parole à la Fédération de Russie.

Mme L. V. KASATKINA (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Moi aussi, je voulais faire un commentaire concernant le libellé du paragraphe sous sa forme actuelle. Ce libellé ne nous convient pas tout à fait, mais l'amendement proposé par la Chine pourrait nous convenir. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres commentaires ? Le secrétariat souhaite intervenir.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Pour que les choses soient claires. Il s'agit du paragraphe 37. Le nouveau paragraphe tel que proposé dirait :

“Quelques délégations ont estimé qu'une convention globale universelle sur le droit spatial devrait être élaborée afin de trouver des solutions aux problèmes existants, de noter les principes des Nations Unies relatifs à l'espace d'un statut juridique contraignant...”

Pardon, je me corrige. Je relis le paragraphe rapidement et ensuite je ralentirai.

“Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait élaborer d'une façon équilibrée une convention globale universelle sur le droit spatial afin de trouver des solutions aux problèmes existants, de doter les Principes des Nations Unies relatifs à l'espace d'un statut juridique contraignant conformément aux dispositions du Traité relatif à l'espace.”

Est-ce que les représentants de la Chine et de la Russie peuvent accepter ce libellé ? D'autres commentaires sur ce paragraphe 37 ? *Adopté.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 38. Il a déjà été déplacé avant le paragraphe 23. *Adopté.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 39. *Adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 40. République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. On pourrait inverser le paragraphe. On pourrait tout d'abord commencer par les paragraphes qui commencent par *Some delegations*, “Quelques délégations”, et ensuite, on aura les autres paragraphes par exemple “L'avis a été exprimé”.

J'ai également un autre commentaire. L'amendement au texte du paragraphe 37 est nécessaire et essentiel donc il serait bon que le secrétariat prépare le rectificatif des paragraphes précédents et il serait bon d'y inclure également le nouveau texte du paragraphe 37 qui vient d'être proposé par le représentant de la Chine.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Paragraphe 40. Le secrétariat souhaite réagir à cette proposition de la République tchèque.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]* : Une petite précision suite à ce qui a été proposé par la République tchèque, l'ordre des paragraphes. Le paragraphe 37 est l'opinion de quelques délégations et le paragraphe 39 est l'avis d'une délégation. En général, dans les rapports on classe les paragraphes par thèmes, on ne met pas ensemble tous les paragraphes concernant l'avis de plusieurs délégations puisque c'est rangé de façon thématique. Mais si vous voulez changer la présentation, très bien, pas de problème. Est-ce que le représentant de la République tchèque pourrait nous expliquer l'ordre qu'il propose pour les deux paragraphes, les paragraphes 37 et 39 ? Comment il veut les réajuster ?

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) *[interprétation de l'anglais]* : Lorsque je parlais de réagencement et qu'on aurait d'abord les paragraphes concernant l'avis de quelques délégations et ensuite les paragraphes commençant par l'avis a été exprimé. Mais toutefois je n'insisterai pas, je n'ai pas vraiment une position tranchée et si le secrétariat préfère garder l'ordre des paragraphes par thèmes, faire une présentation thématique, je n'y vois pas d'inconvénients.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci. D'autres commentaires ?

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 41. *Adopté.* M. Hedman.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]* : Je voudrais vous rappeler que nous avons un certain nombre de paragraphes en suspens, notamment les paragraphes 14, 37. Le secrétariat préparera un nouveau texte sur le 37 pour que les délégations voient clairement le nouveau texte proposé. Pour le paragraphe 31, le secrétariat fera une modification et insérera le nombre d'organisations au titre de ces traités pour que les délégations voient le nouveau texte 31, la façon dont ce paragraphe sera reformulé. Cela prendra un certain temps, donc nous y reviendrons ultérieurement et le secrétariat a l'intention de présenter ces nouveaux paragraphes à l'écran. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, cela va nous économiser du papier. Donc, on pourrait travailler à l'écran, travailler sur les paragraphes avec le texte à l'écran. Mais s'il y a des objections, bien sûr, nous serions prêts à imprimer. C'était simplement pour économiser du papier.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci. Je donne la parole au distingué représentant du Chili.

AMB. M. A. LABBÉ (Chili) *[interprétation de l'espagnol]* : Pas d'objections, Monsieur le Président. Nous nous permettons de féliciter le secrétariat, c'est une excellente idée, cela permettra à l'organisation d'économiser des ressources. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur, pour ce commentaire.

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Poursuivons. Paragraphe 42. Avant de passer au 42, je vais donner la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]* : Merci. Pour gagner du temps, je vais présenter un certain nombre de commentaires d'ordre rédactionnel aux paragraphes 42 et 43. C'est une question purement rédactionnelle. Au 42, on dira :

“Conformément à la résolution 65/62 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 intitulé [*là le titre du point 9 de l'ordre du jour*], en tant que question ordinaire inscrite à son ordre du jour.”

Ce sera harmonisé avec les autres types de paragraphes dans les autres parties du rapport. Ça c'est simplement rédactionnel.

Au 43, là aussi, un amendement d'ordre rédactionnel. Je vais vous relire le paragraphe :

“Des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Agence spatiale européenne, ESA, l'Association du droit international, ILA, et Intersputnik, au titre du point 9 de l'ordre du jour. Pendant le Débat général, des déclarations liées à ce point de l'ordre du jour ont été faites par les observateurs de la Fédération internationale d'astronautique, FIA, l'IISDS, ensuite nous rajouterons la National Space Society et la Secure World Foundation.”

Vous savez, vous l'avez déjà vu, ce type de paragraphe reflétant les déclarations, c'est quelque chose de nouveau dans le rapport du Sous-Comité juridique et c'est conforme à la décision qui a été prise l'année dernière. Il y a eu également un changement dans le personnel des services rédactionnels. Donc nous allons essayer d'harmoniser tous ces paragraphes pour qu'il y ait une harmonisation de ces paragraphes purement administratifs dans tout le rapport.

Donc les paragraphes 42 et 43 vont être révisés par les services de rédaction.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Brésil.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Tout simplement pour dire que dans la version espagnole il faudrait changer l'ordre des mots. On parle de Fédération astronautique internationale et il faudrait parler de Fédération internationale d'aéronautique. Voilà, c'est tout, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant du Brésil. D'autres commentaires sur les paragraphes 42 ou 43 ?

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 42. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 43 avec les corrections lues par le secrétariat. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT Paragraphe 44. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 45. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 46. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 47. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 48. Je donne la parole au représentant de l'ILA.

Mme M. WILLIAMS (Association du droit international) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais simplement rajouter un mot à ce paragraphe 48 pour refléter plus clairement le mandat de ce que nous faisons dans ce contexte. Cela rejoint ce qui a été dit au paragraphe 35 concernant le rôle du secteur privé dans l'espace. Je

voudrais rajouter à la troisième ligne, après le groupe consultatif sur le règlement des litiges, on rajouterait "concernant les activités privées dans l'espace".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Madame la représentante de l'Association du droit international. D'autres commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 49. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 50. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 51. Pas d'objections. Le Venezuela.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir, s'il vous plaît, au II du rapport, Débat général et je voudrais rajouter un paragraphe après le paragraphe 22. On dirait la chose suivante. Je vais vous en donner lecture en anglais pour ensuite le transmettre par écrit au secrétariat.

[*l'orateur poursuit en anglais*] :

"Quelques délégations ont exprimé l'avis que le cadre juridique international devrait être développé plus avant pour éviter que des mesures soient prises pour limiter l'accès à l'espace par des nations ayant des capacités émergentes dans ce domaine et devrait éviter de mettre en place des normes excessives pour les activités spatiales de manière à empêcher ou entraver le renforcement des capacités dans les pays en développement ou des pays en développement."

Je peux, si vous le voulez, vous le transmettre en anglais par écrit, M. le représentant du secrétariat et ensuite vous pourrez le présenter cette après-midi. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Venezuela. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, comme vous l'avez proposé si gentiment, remettre cela par écrit au secrétariat pour que ce soit présenté cette après-midi ? L'Iran, vous avez demandé la parole. Allez-y.

M. A. SHAFAGH (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi, quant à moi, de revenir au paragraphe 33. On a parlé ici de "droit souple", "*soft law*", à la quatrième ligne. On dit que "l'adoption d'instruments de droit souple à caractère non contraignant était une solution réaliste, etc."

Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, m'éclairer quant à l'utilisation de cette expression ici, "adoption d'instruments de droit souple" ? C'est la première fois, je crois, qu'on l'utilise ici. Alors, est-ce qu'on pourrait, s'il vous plaît, m'éclairer ? Qu'est-ce que ça veut dire exactement ? Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de la République islamique d'Iran. Merci pour ces observations, Monsieur.

M. le représentant de la République islamique d'Iran, si vous voulez proposer une modification ou si vous avez un libellé à transmettre de modification concret à transmettre au secrétariat, veuillez le transmettre au secrétariat, s'il vous plaît, cela facilitera les choses. Vous voulez la parole, allez-y.

M. A. SHAFAGH (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je vous remercie. Est-ce qu'on pourrait m'expliquer, me donner davantage d'informations, davantage de précisions quant au pourquoi de l'utilisation de "*soft law*", "adoption d'instruments de droit souple à caractère non contraignant" ? Parce que je crois que c'est la première fois qu'on utilise ce terme. Je ne pense pas que ce soit mentionné ailleurs. Je ne comprends pas le lien entre, je crois qu'il y a eu une conférence là-dessus, et c'est mentionné ici, alors je voudrais qu'on m'explique un petit peu quel est le lien que ces deux éléments entretiennent et pourquoi c'est mentionné ici. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran. Le secrétariat, peut-être ? Non.

Le Royaume-Uni vous avez demandé la parole. Allez-y.

M. S. MOSTESHAR (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du nord) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Une suggestion, si vous me le permettez. Peut-être si on biffait "*soft law*", on ne perdrait rien dans ce paragraphe, on pourrait garder "*non binding instruments*", parce qu'apparemment cela n'apporte pas grande chose, cela sème la confusion dans l'esprit des délégués ici présents. Alors peut-être la

solution serait tout simplement de biffer "*soft law*". Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Royaume-Uni. La parole va au représentant du Brésil. Le Royaume-Uni a demandé à ce que l'on biffe deux mots mais on n'a pas très bien compris à quoi il faisait référence. Vous voulez enlever deux mots mais vous proposez quoi exactement, le Royaume-Uni parce que nous n'avons pas très bien compris ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le Royaume-Uni, vous pouvez éclairer la lanterne du Brésil, s'il vous plaît.

M. S. MOSTESHAR (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du nord) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous propose de biffer "*soft law*" qui est entre guillemets dans la version anglaise et dans la version française également d'ailleurs, "droit souple". Je vous propose de biffer cela. J'espère avoir été clair ce coup-ci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Royaume-Uni. Il s'agit du paragraphe 33, Mesdames et Messieurs, je vous le rappelle. Y a-t-il d'autres observations ? Nous sommes saisis d'une suggestion du Royaume-Uni visant à biffer "*soft law*", "droit souple". Pas d'objections. *Le paragraphe est donc adopté.* Merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs, nous avons donc adopté la première partie du rapport. On devra de toute façon y revenir parce qu'il reste les additifs à adopter et nous devons y revenir parce qu'il y a encore des paragraphes qui sont restés en suspens, je crois, au niveau du secrétariat.

Adoption de la deuxième partie du rapport

Document A/AC.105/C.2/L.284/Add.1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous propose de passer maintenant à l'adoption de la deuxième partie du projet de rapport. Il s'agit de l'additif 1, A/AC.105/C.2/L.284/Add.1.

Cette partie du projet de rapport contient, vous trouverez dans cette partie les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications. Ça c'est le V.

Ensuite, il y a également le IX, "Échange général d'informations sur les mécanismes

nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux”. La question que je voulais vous poser c’est si vous êtes saisis d’un exemplaire de ce document, le document L.284/Add.1.

Nous allons procéder à une adoption paragraphe par paragraphe.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe premier. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 2. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 3. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 4. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 5, alinéas a), b), c)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 5. Il y a trois alinéas, a), b) et c). Le Brésil. Monsieur, allez-y, s’il vous plaît.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [interprétation de l’espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi, je reviens au paragraphe 2, la délégation brésilienne a pris la parole sur ce point et son nom n’est pas mentionné dans la liste des représentants qui ont pris la parole. On dit les représentants des pays x, y, z, mais le Brésil n’y est pas, pourtant on a pris la parole. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Je remercie le représentant du Brésil. Merci pour ces observations. S’il vous plaît, le secrétariat, ajoutez le nom du Brésil ici.

Nous revenons au paragraphe 5, alinéas a), b) et c). Pas d’objections ? *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 6. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 6. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 7. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 8. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 9. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 10. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 11. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 12. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 13. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 14. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 15. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 16. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 17. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 18. La parole va au représentant des États-Unis. S’il vous plaît, Monsieur.

M. S. MCDONALD (États-Unis d’Amérique) [interprétation de l’anglais] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation propose de biffer le paragraphe 18 dans sa totalité. Nous avons, c’est vrai, fait mention de

cette information dans nos interventions, mais nous ne pensons pas qu'elle ait sa place dans le rapport, c'est pour cela que nous proposons de biffer le paragraphe 18 dans sa totalité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe ? Pas d'objections ? Très bien. Dans ce cas-là nous allons biffer le paragraphe 18. Il n'y a pas d'objections ? Pardon, excusez-moi. Le représentant de la République tchèque a la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais revenir au paragraphe 16 si vous me le permettez, s'il vous plaît. Au paragraphe 16, vous le savez, non, pardon, ce n'est pas le paragraphe 16 mais 17, excusez-moi. Au paragraphe 17, on mentionne l'Article II du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, mais la citation n'est pas complète.

Je voudrais donc qu'à la deuxième ligne on dise :

“ne pouvait faire l'objet d'une appropriation nationale par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation, par occupation ou par tout autre moyen”.

Il s'agit de l'Article II, donc il faudrait reprendre ce qui est dit dans le paragraphe, c'est-à-dire :

“proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation, par occupation ou par tout autre moyen”, “ne peut faire l'objet d'appropriation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation, d'occupation ni par aucun autre moyen”,

comme c'est dit à l'Article II du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de la République tchèque. Merci M. Kopal pour cette correction. Le secrétariat, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au niveau du secrétariat, tout simplement pour dire qu'au paragraphe 17, le paragraphe 17 reflète ce qui a été dit dans les déclarations, ça c'est le premier problème.

Ensuite, effectivement, la République tchèque a raison pour ce qui est de l'Article II, effectivement vous l'avez cité, la situation que vous avez est exacte. Je vais quand même vous donner lecture. Pardon, Monsieur le Président, on va continuer, on y reviendra ultérieurement parce qu'il y a encore, dans le débat on a effectivement fait

mention de son utilisation même répétée, ce qui n'est pas dit dans l'Article II. C'est la raison pour laquelle il faudra qu'on voit un petit peu comment on peut combiner les deux et on y reviendra un petit peu plus tard notamment lorsque nous aurons le texte à l'écran, cette après-midi. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Alors, si vous êtes d'accord la République tchèque, on y reviendra ultérieurement. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 19. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 20. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 21. Pas d'objections. *Adopté.*

Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons fin le V et nous allons revenir aux questions qui sont restées en suspens et qui n'ont pas été adoptées et nous poursuivrons l'adoption du IX cette après-midi.

Je vais peut-être tout simplement lever la séance parce qu'il est déjà presque 13 heures. Avant de lever la séance, je vais quand même vous rappeler, Mesdames et Messieurs, le programme de cette après-midi et de demain matin.

Nous reprendrons à 15 heures. À 15 heures nous continuerons et je l'espère conclurons l'examen du point 12 de l'ordre du jour, “Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique”. Si la documentation est à disposition dans toutes les langues, nous continuerons l'adoption des parties restées en suspens du rapport du Sous-Comité juridique.

Y a-t-il des observations sur ce programme ? Non. Je vois que le secrétariat a demandé la parole, il a quelques communications à faire, je crois. Allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, une communication pour vous rappeler tout simplement qu'à 14 heures, en salle M7, auront lieu des consultations informelles. Elles seront présidées par le président du Sous-Comité et

porteront sur la proposition faite par la République tchèque concernant les Lignes directrices en matière de réduction des débris spatiaux. C'est cette proposition qui sera examinée lors de ces consultations informelles à 14 heures en salle M7.

Puisque j'ai la parole, je tiens également à informer les délégations du fait que cette après-midi, lorsque nous examinerons l'adoption du rapport, nous continuerons l'examen du document

Add.1, nous reviendrons aux paragraphes restés en suspens. À ce stade, sachez que les autres parties du rapport, les additifs ultérieurs, Add.2, etc., ne sont pas à disposition dans toutes les langues. Nous les avons transmis aux services d'édition et de traduction. Nous savons qu'il y aura peut-être davantage [...]

La séance est levée à 12 h 58.